

***/ran'k-ur-a/ s.f.** « préoccupation pour ce qui pourrait advenir de mauvais ; lamentation qui exprime une douleur physique ou morale ; souvenir d'une offense ou d'un tort que l'on a subi »

I. Sens « souci »

***/ran'k-ur-a/ > ait.** *rancura* s.f. « préoccupation pour ce qui pourrait advenir de mauvais, souci » (dp. déb. 13^e s. [aitsept. : *l'apostolico de Roma non à quel aventura, çà no lo defendrà né sorte né agura, né la cristi[a]nitad ch* » à *tuta en soa rancura*], TLIORCorpus; Merlo, BF 10, 83 s.v. *rancor*; Faré n° 7041; DEI s.v. *rancore*; DELI₂ s.v. *rancore*), **romanch.** *ranchüra* « id. » (HWBRätoromanisch).

II. Sens « plainte »

***/ran'k-ur-a/ > occit.** *rancura* s.f. « plainte en justice » (dp. 1149/1170 [zo es causa e rancura d'onor e d'aver. que en criminal plaig, zo es e rancura que es de crim non pot faire plaig li uns per l'altre], Raynouard; Levy; Pansier 4, 141; FEW 10, 55a), **agasc.** *arrencuras* s.f.pl. « contestations ; débats » (1180/1200 [d'aquestas arrencuras qe abengoren a fin e a acord], BrunelChartes 348, 5; FEW 10, 55a), **gasc.** *rencure* sg. « plainte » (dp. 1267 [ms. 15^e s. ; si per abenture aven arrencure de luy e deus soos], ForsBOG 518; FEW 10, 55a; Palay)¹, **cat.** *rancura* « lamentation qui exprime une douleur physique ou morale, plainte » (dp. ca 1020 [nos sine ra<n>chura f<ac>iamus ipsas foras – facturas], DECat 7, 91 s.v. *ranci*; DCVB), **arag.** *rancura* « id. » (AndolzAragonés₄).

III. Sens « ressentiment »

***/ran'k-ur-a/ > afr.** *rancure* s.f. « souvenir d'une offense ou d'un tort que l'on a subi, ressentiment » (ca 1170–fin 15^e s. [mout se porterent grant iror E grant haïne e grant rancure], BenTroieC 2, 133 = DEAFFPré; FEW 10, 55a; Gdf; TL; TLF; ANDEL), **occit.** *rancura* « chagrin » (dp. ca 1060 [tro a remas achist rancura], SFoiHA 1, 413–414; Raynouard; Levy; Pansier 4, 141; BrunelChartes 111, 1; 3; BrunelChartesSuppl 489, 1; FEW 10, 55a), **arag.** *rancura* « ressentiment » (Andolz-Aragonés₄), **esp.** *rencura* « id. » (dp. 1056 [rancura], Kasten/Cody; DCECH 4, 767 s.v. *ranci*; DME), **ast.** *rancura* « sentiment d'antipathie profonde et durable qu'on éprouve contre qn suite à un préjugé » (dp. 1145 [1295], DELLAMs; DALIA; DGLA), **gal./port.** *rencura/rancura* « ressentiment » (dp. 1152 [si rancura habuerit de illo senior det directum per manus de nostros alcaldes], DELP₃; DDGM; DdD).

Commentaire. – À l'exception du sarde, du roumain, du frioulan, du ladin et du francoprovençal², toutes les branches romanes présentent des cognats conduisant à reconstruire protorom. ***/ran'k-ur-a/ s.f.** « préoccupation pour ce qui pour-

rait advenir de mauvais, souci ; lamentation qui exprime une douleur physique ou morale, plainte ; souvenir d'une offense ou d'un tort que l'on a subi, ressentiment ».

Le lexème protorom. */ran'k-ur-a/ s'analyse comme une resuffixation du substantif protoroman */ran'k-or-e/ s.m. « odeur de rance ; sentiment qui donne envie de faire des actions agressives envers une autre personne ou de se réjouir de sa souffrance, haine ; souvenir d'une offense ou d'un tort que l'on a subi, ressentiment », qui présente des issues dans plusieurs parlers romans (sard. it. frioul. afr. occit. cat. esp. port., REW₃ s.v. *rancor*, -*ōre* ; FEW 10, 55b)³.

Les cognats romans ci-dessus ont été subdivisés selon les catégories sémantiques dont ils relèvent : I. « souci » (ait. romanch.), II. « plainte » (afr. occit. gasc. cat. arag.) et III. « ressentiment » (afr. occit. arag. esp. gal./port.). Aucun de ces trois sens ne correspond au sémantisme attendu par la reconstruction interne à partir du sens de la base dérivationnelle et de celui du suffixe (« action de [VERBDÉR.] ; résultat de cette action »), ce qui nous met dans l'impossibilité de hiérarchiser ces trois sens. Cet embarras provient du fait que */ran'k-ur-a/ représente un cas exceptionnel qui n'est pas dérivé à partir d'un verbe, mais qui est une resuffixation de protorom. */ran'k-or-e/ « haine ; ressentiment ». Il faut noter en outre que cette discordance entre les sens maintenus et les sens attendus est garante du caractère héréditaire de ce type lexical.

La base documentaire dont nous disposons permet de localiser les cognats dans une aire italo-occidentale qui exclut le sarde et le roumain. Cette répartition géographique incite à attribuer la formation du dérivé à une variété plus récente et diatopiquement marquée du protoroman : le protoroman italo-occidental, datable probablement entre la 2^e moitié du 3^e siècle et la fin du 6^e siècle (Chambon/Greub 2008, 2504).

Le lexème *rancura* s.f. « prétention ; revendication » n'est enregistré qu'à partir du *liber feudorum maior* en latin médiéval (fin 12^e s., cf. Niermeyer/VanDeKieft s.v. *rancor*), où il s'analyse comme un emprunt d'un parler roman, ce qui montre que la formation de */ran'k-ur-a/ est attribuable à une variété d'immédiat communicatif du latin global, à savoir la langue spontanée de tous les jours, et qu'il n'a eu aucun accès à la variété de distance communicative, en tout cas sous sa forme écrite.

Bibliographie. – REW₃ s.v. *rancor*, -*ōre* ; von Wartburg 1960 in FEW 10, 55ab, RANCOR.

Signatures. – Rédaction. Bianca MERTENS. Révision. Jean-Paul CHAUVÉAU; Jaouad DAICH; Jérémie DELORME.

Date de rédaction de cet article. – Première version 17/04/2017. Version actuelle : 06/07/2020.

1 La forme *arrencure*, avec le renforcement régulier de l'initiale, est plus typiquement gasconne que la forme *rencure*.

2 Il faut noter que dans les documents latins écrits en Suisse romande entre 1271 et 1297, indépendamment des lieux d'écriture, latméd. *rancura* est bien attesté en concurrence avec latméd. *rancor*. Il s'agit là d'un indice du fait que la forme protoromane a dû se maintenir dans le domaine francoprovençal; cf. Vitali, Latein 584, qui constate qu'«une répartition stricte des formes aux deux types de flexion, le génitif du singulier et l'ablatif du pluriel étant réservés à *rancura*, l'accusatif (singulier et pluriel) à *rancor* [...], on a affaire à une parfaite scission paradigmatique».

3 En raison du grand succès et de la large diffusion du suffixe */-ur-a/ en protoroman, l'hypothèse de REW₃ s.v. *rancor*, -ōre, DEI et HWBRätoromanisch, selon laquelle protorom. */ran'k-ur-a/ aurait été formé par croisement de protorom. */ran'k-or-e/ avec protorom. */'kur-a/ s.f. «souci», nous semble peu probable. Nous préférons suivre Merlo, BF 10, 83, Faré n° 7041, von Wartburg in FEW 10, 55b, DECat 7, 91, DCECH 4, 767 et Houaiss-Grande pour considérer qu'il s'agit plus vraisemblablement d'un changement suffixal.